

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRACT

H0039 – Services de surveillance de l'ESB et d'échantillonnage

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a un besoin de services de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et d'échantillonnage dans la région de l'Ontario.

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ce service à **l'Université de Guelph, le Laboratoire de santé animale, Division des services de laboratoire** situé au à **boîte 3612, Guelph, Ontario N1H 6R8**. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant **la période d'affichage de quinze jours civils**.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

Contexte

Le 20 mai 2003, la présence de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), aussi appelée « maladie de la vache folle », a été confirmée chez un animal né et élevé au Canada. Le 9 janvier 2004, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre l'ESB, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait accroître le nombre de tests de dépistage de l'ESB pour surveiller l'évolution de la maladie. Jusqu'à maintenant, on a détecté 20 cas d'ESB parmi des bovins nés au Canada. Le plus récent cas d'ESB, détecté le 11 février 2015, témoigne de l'importance de surveiller la maladie de façon continue. Dans le cadre de son programme de surveillance de l'ESB, l'ACIA prévoit attribuer un contrat au Laboratoire de santé animale (Division des services de laboratoire, Université de Guelph) pour qu'il procède à des tests de dépistage de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) aux fins de surveillance de la maladie en Ontario.

Les travaux consisteront du prélèvement d'échantillons d'obex d'animaux morts (« les échantillons ») et le transport de ceux-ci au Laboratoire de santé animale (LSA) de l'entrepreneur, situé à Guelph (Ontario) incombe uniquement à l'ACIA ou à ses représentants. Les échantillons seront prélevés par l'ACIA et transportés une fois par semaine à l'entrepreneur et au LSA en lots d'environ 40 échantillons pour toute la durée

du contrat de service. L'entrepreneur analysera les échantillons au moyen d'un test de diagnostic rapide de l'ESB approuvé par l'ACIA. Un protocole d'analyse approuvé par l'ACIA sera utilisé, y compris des mesures de contrôle de la qualité. La procédure fera aussi l'objet d'un essai d'aptitude dont la coordination sera assurée par le Laboratoire national de référence pour l'ESB au laboratoire de l'ACIA à Lethbridge. Les analyses seront réalisées au moyen de mesures de biosécurité appropriées, sous la direction d'un vétérinaire de laboratoire compétent qui maîtrise bien la méthode employée.

La période du contrat proposé est ***du 27 juin 2015 au 31 mars 2016 avec trois (3) options d'un an.***

La valeur estimative du contrat, ***y compris les trois (3) périodes d'options*** est de ***457 600,00 \$*** (taxes en sus).

Exigences minimales essentielles

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences suivantes :

- être situé dans la province de l'Ontario;
- être membre du Réseau national de diagnostic vétérinaire des EST sous la direction du Laboratoire national de référence pour l'ESB au laboratoire de l'ACIA à Lethbridge;
- être agréé par l'ACIA comme laboratoire respectant les normes de confinement établies (p. ex., EST);
- posséder une expérience de l'analyse d'échantillons aux fins de dépistage d'encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) au moyen de tests de dépistage rapide approuvés par l'ACIA;
- être accrédité par un tiers (p. ex., Conseil canadien des normes) comme laboratoire suivant des normes de qualité reconnues à l'échelle internationale (p. ex., ISO17025, ISO 9000, etc.);
- posséder des installations adéquates ainsi que des capacités de tenue de dossiers;
- mener ses activités conformément aux exigences fédérales, provinciales et municipales.

Justification du fournisseur présélectionné

L'Université de Guelph, le Laboratoire de santé animale répond aux critères suivants, qui sont nécessaires pour assurer les services prévus au contrat :

- être situé en Ontario;
- être membre du Réseau national des laboratoires de diagnostic vétérinaire pour les EST sous la direction du Laboratoire national de référence pour l'ESB au Laboratoire de Lethbridge de l'ACIA;
- être certifié par l'ACIA comme étant conforme aux normes de confinement appropriées (c.-à-d. pour les EST);

- avoir de l'expérience dans le dépistage des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) au moyen des épreuves rapides approuvées par l'ACIA;
- être accrédité par un tiers (p. ex., Conseil canadien des normes) comme fonctionnant dans le cadre d'un système qualité internationalement reconnu, par exemple ISO17025, ISO 9000, etc.;
- posséder des installations et des capacités de tenue de dossiers adéquates;
- doit être exploité conformément aux exigences fédérales, provinciales et municipales.

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de qualités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités est le **22 juin 2015 à 8h00, heure d'Ottawa, Ontario.**

Les demandes de renseignements et énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Michel Larivière

Téléphone : 613 773-7559

Télécopieur : 613 773-7615

Courriel : michelr.lariviere@inspection.gc.ca

Information sur les politiques

- a) Règlement sur les marchés de l'État (RME) :
d. les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.
- b) Assujetti à l'OMC-AMP :
XV.1 a) - la protection de droits exclusifs, tels que des droits de brevet ou de reproduction, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucune produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant
- c) Assujetti à l'ALÉNA :
1016.2 b) - lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

d) Assujetti à l'ACI :

506.12 b) - lorsque, pour des raisons d'ordre technique, il y a absence de concurrence et que les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur donné et qu'il n'existe aucune solution de rechange ou encore de produits ou services de remplacement

e) Assujetti à l'ACCMT :

La protection de droits exclusifs, tels que des droits de brevet ou de reproduction, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucune produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant